

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 07 DECEMBRE 2021

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
Patrick BEDEK	Maire	X		
Dominique DELOUETTE	Adjointe	X		
Christian SERNICLAY	Adjoint	X		
Christine TASSIN-GITTEAU	Adjointe	X		
Patrick LAQUILLE	Adjoint	X		
Béatrice PENASSE	Conseillère	X		
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X		
Carole MEILLEUR	Conseillère	X		
Arnaud JULLIARD	Conseiller		X	
Christiane COLIN	Conseillère	X		
Thierry COLLET	Conseiller	X		
Jacqueline PERARD	Conseillère	X		
Armand GRAIS	Conseiller		X	P. BEDEK
Karine BRION	Conseillère	X		
Thomas GUILLAUMONT	Conseiller	X		

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Mme PERARD Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE -RENDU DU 28/09/2021, adopté

2 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « L'ECUREUIL » :

Depuis 2014 les tarifs de la cantine n'ont pas augmenté. L'association est déficitaire.

Proposition d'augmenter d'1 euros le repas passant ainsi de 4 euros à 5 euros + 2 euros de frais de garde pour un total de 7 euros.

Proposition de la commune de prendre en charge 0.50 cts d'euro du 01 septembre au 31 décembre 2021 selon le nombre de repas suivant :

MOIS	NOMBRE DE REPAS	COUT
Septembre	1 829	914.50 €
Octobre	1 232	616.00 €
Novembre	886	443.00 €
Décembre	Pas encore communiqué	A ajuster
Total provisoire fin novembre	3 947	1973.50 €

En 2019 déficit de 30 000 euros dû au covid, l'augmentation du nombre d'enfants, fermeture en avril et pas d'indemnité covid.

Le but étant d'équilibrer l'association qui est déficitaire.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'accorder une subvention d'un montant de 0.50 € par repas par enfant pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021,

Dit que cette subvention sera versée sur l'exercice 2022 au mois de janvier à réception du nombre de repas pris pendant cette période.

3 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Ajustement de crédit pour payer le personnel communal.

4 – MODIFICATION DU RIFSEEP (Régime indemnitaire du personnel communal)

Vu la délibération N°20210320 du 13 avril 2021 modifiant la mise en place du Régime Indemnitaire,

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'étendre le régime indemnitaire aux agents stagiaires
- d'étendre le régime indemnitaire aux agents contractuels de droit public exerçant depuis un an à partir de 2022.
- Et dit que les autres dispositions de la délibération N°20210320 du 13 avril 2021 restent inchangées

5 - EPICERIE SOLIDAIRE DE REIMS

Possibilité de passer une convention avec le Centre Communal d'Action Social de Reims.

Frais de dossier : 64 euros par personne.

Sur la commune de Cernay-Lès-Reims, 2 personnes retraitées vivent avec des revenus très faibles. Possibilités pour ces personnes d'accéder à cette épicerie sociale en montant un dossier avec une assistante sociale. Chaque semaine, cela permet à d'obtenir un panier d'une valeur de 21 euros. L'épicerie est ouverte tous les après-midi 5 jours/7. La prise de rendez-vous s'effectue par semaine à des horaires différents, l'épicerie fonctionne avec des bénévoles. Ce centre fonctionne aussi avec d'autres associations (secours populaire, banque alimentaire, mécène) et est gérée par le CCAS de REIMS.

Condition d'éligibilité à cette épicerie :

- Convention avec la commune de Cernay-Lès-Reims
- Dossier instruit par une assistance sociale.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le CCAS de Reims.

6 - CONVENTION RGDP

Non-respect de la convention RGDP = Sanction. But protection des données.

Pour répondre aux obligations, le Centre De Gestion de la Marne a pour mission de conseiller la collectivité territoriale pour mettre en place une politique de mise en conformité au RGDP.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la commune, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la commune pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Le coût annuel de cette mission pour la commune au titre de l'exercice 2022 est de 400 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

DIVERS

- Information : Arrêté préfectoral complémentaire relatif à l'exploitation d'entrepôts de différents produits situés au parc d'activités de Cernay-Lès-Reims et exploités par SCCV AREFIM CERNAY

- Elections : présidentielles les 10 et 24 avril 2022 et législatives les 12 et 19 juin 2022

Date limite pour l'inscription sur les listes électorales : 4 mars 2022

- Présentation du 1^{er} travail sur la révision du PLU.

- Vœux début d'année 2022, cartons imprimés, quid maintien ou pas pour le 13.01.2022 à 18h 30 = Annulation en raison du COVID et l'incertitude d'évolution

- Fête des enfants : spectacle prévu, enfants et parents masqués, distribution à la sortie

- Aide achat vélo électrique 7 bénéficiaires

- Multisport 2022 : 268 m², derrière la cantine idéale mais moins pratique.

Stade de foot, inconvénient à proximité des maisons sauf près du Skate Park. Coût éventuel 30 673 € de matériel et travaux 35 076 €.

- Terrain de foot, refaire les vestiaires, soit simple réfection soit espace modulable à base de conteneurs. Dossier en cours d'élaboration. Investissement dans un Algéco pour stocker le matériel.

- Caméras : première réunion en décembre et visite sur le site pour implantation des caméras Ecole, terrain de foot, skate park, Eglise. Stockage matériel dans la salle du 1^{er} étage de la mairie pour sécuriser le village.

- Installation d'un sens interdit Route de Betheny.

- PB : Panneau « Sauf riverain » si visite d'un hôte qui empreinte le chemin, panneau lumineux pas conforme.

- Feu rouge rue de Sillery : trop long

- Radar rue de Cernay ouvert à ce jour
- Loreaux : 39 maisons habitées, 18 DAACT déposées, voirie terminée, terrain de pétanques réalisé.
- Certificat de conformité refusé sur une maison rue du Centenaire.
- Cailloux à installer au niveau du grand bassin pour éviter aux véhicules d'abimer la terre.
- Terrain de pétanque : fait pour recevoir des concours nationaux, il appartient à l'aménageur pour l'instant et sera remis à la commune par la suite.